Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **74 (1948)**

Heft 15

PDF erstellt am: **24.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

Comité suisse a décidé de continuer à prêter sa collaboration à ce mouvement. Nous remercions le Comité suisse pour les efforts qu'il déploie et notre reconnaissance va à notre délégué, M. le professeur D. Bonnard, qui oriente votre comité sur les travaux de la C. T. M.

*Relations avec les autres associations suisses*

Cela devient un lieu commun de parler des relations que nous entretenons avec la S. V. I. A.; celles-ci sont toujours des plus cordiales.

Si, au cours de cet hiver, cette société n'a pu organiser un plus grand nombre de conférences, cela est dû aux tâches nées de l'organisation professionnelle et qui constituent la raison d'être de la S. I. A. Dorénavant, nous modifierons le système adopté jusqu'à ce jour et nous nous entendrons avec le Comité de la S. V. I. A. pour organiser les uns et les autres, au cours de la saison hivernale, le cycle des conférences privées et publiques, auquel nous sommes habitués et que nous désirons maintenir. Nous serons, du reste, aidés dans cette tâche par nos collègues de la G. E. P. vaudoise. Ceux-ci ont exprimé le désir de pouvoir s'associer et participer d'une manière plus complète à nos diverses manifestations.

Nous profitons de l'occasion pour exprimer aux deux sociétés amies, la S. V. I. A. et la G. E. P. vaudoise, notre sincère reconnaissance pour les excellents rapports que nous entretenons et pour l'aide précieuse qu'elles nous ont apportée lors de l'organisation de nos manifestations.

Votre comité s'est fait représenter à l'Assemblée générale de la Société suisse des électriciens et de l'Union des centrales électriques, ainsi qu'à celle de la S. I. A. Malheureusement, nous n'avons pu envoyer un délégué à l'assemblée de la G. E. P. Il est donc particulièrement heureux de constater que nos relations avec les sociétés d'ingénieurs et d'architectes suisses sont des plus cordiales et contribuent à resserrer les liens qui doivent nous unir.

*Prix des anciens élèves*

Sur la proposition du comité que présidait notre camarade *Ed. Meystre*, l'Assemblée générale du 4 juin 1938 renouvelait pour une durée de dix ans le Prix des anciens élèves, d'une valeur annuelle de 200 fr. Nous arrivons donc au terme de la période et votre comité vous propose de renouveler ce prix une troisième fois, pour une durée de dix ans, avec expiration en 1958.

*Proposition pour la cotisation en 1949*

Le comité fait la proposition de maintenir la cotisation à 10 fr., dont 3 fr. sont versés au « Fonds du centenaire », qui se trouve être présentement de 1203 fr. Cela vous intéressera de savoir que nos camarades de l'Association française et ceux de l'Association belgo-luxembourgeoise étudient de leur côté la constitution d'une réserve financière pour pouvoir, lors des fêtes du centenaire, en 1953, participer nombreux aux manifestations qui seront organisées.

* * *

Arrivés au terme de notre mission, tous les membres du comité mettent leur mandat à disposition de l'assemblée. Vous me permettrez d'adresser à tous mes collègues du comité, en particulier à *Ed. Despland*, vice-président, grand organisateur des excursions et visites d'usines, au professeur *H. Benoit*, le dévoué et consciencieux caissier et à notre actif secrétaire, *J. Perret*, ma très grande reconnaissance pour tout le travail accompli et pour la précieuse collaboration qu'ils n'ont cessé de donner à leur président.

Puisse la création de l'Association centrale que nous vous proposons d'accepter, contribuer au développement des relations avec les camarades de l'étranger, afin de réaliser le contact permanent et nécessaire entre les diplômés sortis de l'Ecole de Lausanne et par là même faire naître dans nos cœurs les sentiments de gratitude envers notre chère Ecole, tels sont là nos vœux.

*Le Comité.*

L'Assemblée générale a approuvé ce rapport, ceux du caissier et des vérificateurs des comptes. En outre, elle a voté à l'unanimité les statuts de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et a désigné MM. *Pierre Dutoit* à Monthey, *Daniel Gaden* à Genève, *René Vodoz* à Baden et *Robert Thomann* à Winterthour comme délégués au Comité central. Elle a renouvelé, et pour une période de dix ans, le Prix des anciens élèves de 200 fr. annuellement, et a fixé la cotisation pour 1949 à 10 fr. comme précédemment. D'autre part, le comité sortant de charge a été réélu; il est composé comme suit: *Adrien Robert*, ingénieur chimiste, président; *Edmond Despland*, ingénieur civil, vice-président; *Jean Perret*, ingénieur civil, secrétaire; *Henri Benoit*, ingénieur mécanicien, caissier; *Ernest Bussy*, ingénieur électricien; *Emile Matthey*, ingénieur chimiste; le *Directeur* de l'E. P. U. L.

## SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

**Extrait des procès-verbaux des séances du Comité central du 9 mars et du 7 mai 1948.**

1. *Mutations*

| a) *Admissions* | *Profession* | *Domicile* | *Section* |
|---|---|---|---|
| *Wittwer, W.* | ing. méc. | Winterthour | Winterthour |
| *Bovet, J.* | ing. civil | Bâle | Bâle |
| *Freimann, M.* | ing. civil | Bâle | Bâle |
| *Nabold, A.* | ing. civil | Bâle | Bâle |
| *Lehner, P.-G.* | architecte | Alchenflüh/ Kirchberg | Berne |
| *Widmer, R.* | architecte | Liebefeld/Berne | Berne |
| *Pedroli, R.* | ing. civil | Berne | Berne |
| *Robert, Ch.*, Dr | physicien | Berne | Berne |
| *de Goumoens, G.* | ing. civil | Châtelaine | Genève |
| *Giacobino, J.* | ing. méc. | Genève | Genève |
| *Richard, J.* | géomètre | Genève | Genève |
| *Zweifel, O.* | ing. méc. | Neuhausen | Schaffhouse |
| *Keller, S.* | architecte | Orselina | Tessin |
| *Zwahlen, R.* | architecte | Lausanne | Vaudoise |
| *Käppeli, H.* | architecte | Lucerne | Waldstätte |
| *Schärli, R.* | architecte | Lucerne | Waldstätte |
| *Züst, C.* | Ing. méc. | Lucerne | Waldstätte |
| *Hakuba, J.-P.* | architecte | Winterthour | Winterthour |
| *Rajchman, N.* | architecte | Winterthour | Winterthour |
| *Ruckstuhl, W.* | ing. civil | Horgen | Winterthour |
| *Amsler, E.* | architecte | Zurich | Zurich |
| *Vollers, H.* | architecte | Zurich | Zurich |
| *Wegenstein, W.-O.* | ing. méc. | Zurich | Zurich |
| *Wuilloud, Ch.* | architecte | Malleray/J. B. | Membre isolé |
| *Piller, A.* | ing. électr. | Fribourg | Fribourg |
| *Perlsé, K.-K.* | architecte | Genève | Genève |
| *Roesgen, M.* | ing. électr. | Petit-Lancy | Genève |
| *Boissonnas, H.* | ing. civil | Lausanne | Vaudoise |
| *Cottier, R.* | ing. civil | Lausanne | Vaudoise |
| *Gallico, A.* | ing. civil | Lausanne | Vaudoise |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Peter, G.* | ing. civil | Lausanne | Vaudoise |
| *Ulmi, H.* | ing. civil | Lucerne | Waldstätte |
| *Halter, R.-O.* | ing. méc. | Winterthour | Winterthour |
| *Müller, M.* | ing. méc. | Winterthour | Winterthour |
| *Renggli, E.* | architecte | Zurich | Zurich |
| *Wasserfallen, A.* | architecte | Zurich | Zurich |
| *Tavernaro, E.* | ing. civil | Richterswil | Zurich |
| *Mädespacher* | ing. méc. | Zurich | Zurich |
| *Zimmermann, F.* | architecte | Berne | Berne |
| *Gebhardt, W.* | ing. civil | Berne | Berne |
| *Kolly, L.* | ing. civil | Berne | Berne |
| *Walder, C.* | ing. civil | Berne | Berne |
| *Thurnheer, H.* | ing. méc. | Nidau | Berne |
| *Christin, J.* | ing. civ. | Genève | Genève |
| *Wirz, A.* | ing. civil | Coire | Grisons |
| *de Montmollin, H.* | ing. civil | Neuchâtel | Neuchâtel |
| *Jeanneret, A.* | ing. rural | Neuchâtel | Neuchâtel |
| *Dinner, H.* | ing. méc. | Winterthour | Winterthour |
| *Lendorff, B.* | ing. méc. | Zurich | Zurich |
| *Ribaux, A.* | ing. méc. | Genève | Genève |
| *Kohler, J.* | ing. électr. | Zurich | Zurich |
| b) *Réadmissions* | | | |
| *Marguerat, Ch.* | ing. civil | Fontanivent s/Montreux | Vaudoise |
| *Schlegel, H.* | ing. civil | Wettingen | Argovie |
| c) *Démissions* | | | |
| *Bloch, E.*, Dr phil. | ing. chim. | Gingins s/Nyon | Schaffhouse |
| *Cornaz, W.* | ing. civil | Lausanne | Vaudoise |
| *Gysel, E.* | ing. méc. | Winterthour | Winterthour |
| *Wild, E.* | ing. civil | Ardez | Membre isolé |
| d) *Décès* | | | |
| *Pfister, W.* | ing. électr. | Soleure | Soleure |
| *Racine, J.* | ing. civil | Lausanne | Vaudoise |
| *Huber, A.* | architecte | Zurich | Zurich |
| *Chevalley, Ch.* | architecte | Lausanne | Vaudoise |
| *Belmont, Ch.* | ing. civil | Paris | Vaudoise |
| *Müller, R.* | ing. électr. | Uitikon | Zurich |
| *Hertling, L.* | architecte | Fribourg | Fribourg |
| *Zuberbühler, A.* | ing. méc. | Berne | Berne |
| *Le Coultre, E.* | ing. électr. | Genève | Genève |
| *Schlaepfer, A.* | ing. civil | Hérisau | Saint-Gall |
| *Hirt, W.* | ing. méc. | Soleure | Soleure |
| *Glaser, M.* | architecte | Zurich | Zurich |
| *Meyfarth, G.* | ing. électr. | Genève | Genève |

2. *Comptes 1947 et budget 1948*

Le Comité central examine les comptes et le budget et prend connaissance du rapport des vérificateurs des comptes. Il décide de soumettre par écrit les comptes et le budget aux délégués pour approbation tout en proposant de maintenir la cotisation annuelle à 15 fr. eu égard au résultat satisfaisant de l'édition des normes.

3. *Commission des questions sociales*

Le Comité central prend connaissance des résultats d'une conférence entre une délégation de la S. I. A. et l'Union centrale des associations patronales suisses. L'Union centrale s'est déclarée d'accord en principe d'étudier de concert avec la S. I. A. les questions relatives aux employés ingénieurs. Le Comité central envisage d'élaborer des directives communes pour les conditions d'engagement. Le secrétariat a déjà préparé un projet dans ce sens. Il met au point un programme de travail pour la commission des questions sociales, qui devra prendre position, entre autres, vis-à-vis des mémoires de quelques sections publiés dans nos organes officiels. En outre, la commission examinera si, et le cas échéant de quelle manière, la S. I. A. doit s'occuper plus activement des questions de formation professionnelle des ingénieurs et des architectes, ainsi que des questions économiques, politiques et sociales actuelles. M. Choisy, ingénieur, est élu président de la dite commission et délégué du Comité central. La commission entreprendra ses travaux incessamment.

4. *Protection du titre*

Le Comité central prend connaissance des résultats des discussions au sein de la dernière conférence des présidents, convoquée à cet effet le 10 avril 1948 à Berne ; comme aussi des pourparlers avec l'Association suisse des techniciens concernant la création d'une chambre professionnelle suisse pour la technique et l'architecture et concernant le changement de nom de cette Association. Il est décidé de soumettre à tous les membres de la S. I. A. pour en prendre connaissance, sous forme imprimée, les projets de statuts et de règlements de la chambre envisagée. Enfin, le Comité central arrête sa réponse à l'A. S. T. relative au changement de nom de cette Association.

5. *Premier Congrès de l'Union internationale des Architectes à Lausanne*

Le Comité central prend connaissance du fait que le Conseil fédéral a accepté le patronage de ce premier congrès et s'y fera représenter par le conseiller fédéral Etter. M. E.-F. Burckhardt (Zurich) est désigné comme représentant de la Suisse à l'assemblée constitutive. La mise au point des instructions correspondantes, notamment sur le texte des propositions suisses pour les statuts, est confiée à une commission spéciale.

6. *Nominations*

Comme nouveaux membres sont désignées les personnes suivantes : pour la commission des normes : A. Doppler, architecte, Bâle ; pour la commission des concours : M. E. Haefeli, architecte, Zurich ; pour la commission des traductions : E. d'Okolski, architecte, Lausanne.

7. *Contrôle des loyers*

Le secrétaire rapporte sur les résultats d'une conférence tenue le 8 avril 1948 à Berne sous la présidence du conseiller fédéral Rubattel. La S. I. A. est d'avis qu'une adaptation graduelle des loyers d'avant-guerre aux nouveaux loyers doit être réalisée. En libérant les constructions nouvelles du contrôle des prix, on favoriserait sans doute l'accroissement des logements. Les administrations compétentes doivent, dans l'intérêt général, vouer leur attention à l'étude des questions de rationalisation dans la construction des logements, comme c'est déjà le cas dans la plupart des pays civilisés.

8. *Revision des Recommandations pour la prise en considération du renchérissement dans les conditions d'engagement*

Le Comité central approuve cette revision.

## Communiqués du Secrétariat.

*Revision de la loi fédérale sur les brevets*

La commission instituée par le Comité central a examiné sous la présidence de M. le Dr E. Herrmann, Neuhausen, les projets de revision du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, respectivement de sa commission d'experts. Une fois cet examen terminé et après avoir entendu le directeur du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, la commission a décidé d'approuver, en principe, les dits projets. Mais elle se réserve, pour le cas où la revision ne serait pas achevée au cours de cette année et où des questions de principe imprévues, importantes pour les membres de la S. I. A., surgiraient entre temps, de revenir ultérieurement sur cette affaire.

*Adaptation de la situation des employés au coût de la vie.*

Le Comité central a approuvé dans sa séance du 7 mai 1948 la révision des *Recommandations en vue d'adapter la situation des employés au coût de la vie*. Le Comité central recommande à tous les membres de la S. I. A., dans quelque situation qu'ils se trouvent, d'appliquer ces « Recommandations ». Il interviendra auprès des associations patronales et des grandes firmes pour qu'elles appliquent également ces « Recommandations ».

*Recommandations en vue d'adapter la situation des employés au coût de la vie* (Edition 1948)

Le Comité central recommande aux membres de la S. I. A. d'adapter les salaires et traitements de leurs employés au coût de la vie, en appliquant les dispositions suivantes, établies par une commission spéciale, d'après les accords conclus par les grandes associations patronales et d'employés et par leur commission paritaire (dernière décision du 4 octobre 1947).

1.

Il est recommandé de compenser intégralement le renchérissement survenu depuis 1939 en se basant sur l'index du coût de la vie en Suisse (100 % en août 1939 — 163 % en février 1948). Pour les traitements élevés, le principe de la compensation totale sera appliqué en prenant équitablement en considération des conditions particulières.

Les augmentations de traitement pour ancienneté de service ou pour prestations particulières ne sont pas comprises dans les suppléments de renchérissement.

Certains faits particuliers (tels que les caisses d'allocations familiales ou le mauvais état des affaires) peuvent être pris en considération dans le calcul des suppléments de renchérissement.

| Traitement de base | Suppléments de renchérissement 1948 (en francs/mois) | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Année d'engagement ou première année du traitement de base | | | | | | | | |
| | 1939 | 1940 | 1941 | 1942 | 1943 | 1944 | 1945 | 1946 | 1947 |
| 300.— | 189 | 159 | 108 | 66 | 45 | 36 | 36 | 36 | 15 |
| 400.— | 252 | 212 | 144 | 88 | 60 | 48 | 48 | 48 | 20 |
| 500.— | 315 | 265 | 180 | 110 | 75 | 60 | 60 | 60 | 25 |
| 600.— | 378 | 318 | 216 | 132 | 90 | 72 | 72 | 72 | 30 |
| 800.— | 504 | 424 | 288 | 176 | 120 | 96 | 96 | 96 | 40 |
| 1000.— | 630 | 530 | 360 | 220 | 150 | 120 | 120 | 120 | 50 |

L'usage du tableau pour un engagement postérieur à 1939 sous-entend que le traitement fixé alors était adapté au coût de la vie.

2.

Pour les débutants engagés en 1948 après achèvement d'un apprentissage ou d'études techniques, on recommande les traitements suivants :

| | |
|---|---|
| Dessinateur possesseur d'un certificat d'apprentissage . . . . . | Fr. 350.— à 400.— |
| Diplômé d'une école technique moyenne. | » 450.— à 500.— |
| Diplômé d'une école polytechnique . . . | » 500.— à 550.— |

3.

Le service rendu par un employé reste le critère fondamental pour la fixation d'un traitement. Les chiffres du tableau 2 relatifs aux traitements de début, s'entendent comme salaires initiaux, qu'il conviendra d'adapter aux prestations réelles des employés dès que ceux-ci se seront familiarisés avec la pratique. Ceci est tout spécialement applicable aux diplômés des écoles polytechniques et moyennes.

Ces recommandations remplacent celles du 14 juin 1946.

Décision du Comité central du 7 mai 1948.

*Stagiaires étrangers.*

Un certain nombre d'étudiants (architecture et génie civil) d'écoles polytechniques étrangères, avant tout de Suède et Grande-Bretagne, cherchent des places comme *stagiaires* en Suisse. Etant donné la nécessité de maintenir et d'améliorer les contacts nécessaires avec l'étranger, nous prions instamment nos membres d'examiner s'ils ont la possibilité d'engager pour un ou deux mois cet été ou cet automne un de ces stagiaires. La rémunération de ces stagiaires devrait leur permettre de vivre en Suisse.

Nous prions nos membres de s'adresser au Secrétariat central de la S. I. A., Beethovenstr. *1*, Zurich *2*.

## LES CONGRÈS

### Après le Congrès de l'Union internationale des architectes

*Lausanne 26 juin - 1er juillet*

L'Union internationale des architectes est créée. C'est dans une atmosphère de mutuelle confiance que les délégués de vingt pays en ont, le 27 juin, adopté les statuts et élu le premier comité exécutif. Sir Patrick Abercrombie (Londres) a été élu président de l'Union ; MM. Baranov (Leningrad), Vischer (Bâle) et Walker (New-York) en sont vice-présidents, M. van den Broek (Rotterdam) en est trésorier et M. P. Vago (Paris) secrétaire général. Le comité exécutif comprend en outre des représentants des pays suivants : Belgique, Bulgarie, Egypte, France, Italie, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie.

Les séances, qui se sont déroulées dans la solennité du Palais du Tribunal fédéral, ont alterné avec diverses réceptions : le 25 juin, réception par la S. V. I. A. et la section romande de la F. A. S. en présence des membres du Comité central de la S. I. A. et du président de la F. A. S. ; le 26 juin réception à Mon-Repos par la Municipalité de Lausanne' puis, à Neuchâtel et au Château d'Auvernier, par les architectes neuchâtelois ; enfin, le 27 juin, à Chillon, par le Consei d'Etat vaudois. Le 28 juin, le 1er Congrès de l'U. I. A. a été solennellement ouvert par son président, M. Jean Tschumi, professeur, en présence de M. Philippe Etter, conseiller fédéral, de M. Arthur Maret, conseiller d'Etat, du président de l'Union et de nombreuses personnalités. La cérémonie fut suivie de l'inauguration de l'exposition d'urbanisme de la ville de Lausanne et de celle des travaux d'élèves de l'Ecole d'Architecture de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

Les séances de travail se sont déroulées, à l'Aula de l'Université, les 29 et 30 juin et le 1er juillet. Les débats, extrêmement animés, furent suivis de bout en bout par une affluence considérable. Ils étaient conduits, avec maîtrise, par M. William Dunkel, professeur (Zurich), par les présidents de séance MM. Cart de la Fontaine (Londres), Marcel Lods (Paris) et T. William-Olsson (Goeteborg) et par les trois rapporteurs, MM. A. Hoechel (Genève), W. Vetter (Lausanne) et H. Baur (Bâle). Nous publierons in extenso dans un prochain numéro du *Bulletin technique* le texte définitif des résolutions adoptées par le congrès.

Les participants mirent à profit leur séjour en Suisse romande pour se rendre à Fribourg où ils furent reçus, le 29 juin, à l'Aula de l'Université, par les autorités de l'Etat, de la Ville et de l'Université. Le lendemain, ils étaient, au Dézaley, les hôtes de la Municipalité de Lausanne. Ils consa-